

Rubrique 12
SAC-120504

G1

DOCUMENT G
SAC-120504

COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE : NOMINATIONS

Préparé par le Secrétariat général

Mai 2012

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 38 *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- Voir à l'application des politiques du Sénat;
- Disposer de la besogne routinière qui lui échoit entre les réunions du Sénat;
- Animer le travail des comités permanents et spéciaux du Sénat;
- Établir l'ordre du jour des réunions du Sénat;
- Accomplir toute autre tâche que lui délègue le Sénat.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 2 an.

COMPOSITION

Adegbidi, Hector
Allain, Eric
Boucher, Neil
Castonguay, Lynne, secrétaire
Fontaine, Yvon, président
Richard, Jean-François
Ryan, Marie-Noëlle

QUALITÉ

Membre du Sénat, nommé par le Sénat
Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Secrétaire générale
Recteur et vice-chancelier
Membre du Sénat, nommée par le Sénat
Professeure, membre du Sénat, nommée par le Sénat

PÉRIODE D'EXERCICE

2012 03 - 2015 03
2012 05 - 2013 04
D'office
D'office
D'office
2011 08 - 2014 08
2009 08 - 2012 08

COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

NATURE : Comité permanent relevant à la fois du Conseil des gouverneurs et du Sénat. Cf. Article 21 *Statuts et règlements*.

MANDAT : Préparer et recommander au Conseil et au Sénat une politique générale de développement de l'Université.

Plus spécifiquement :

- Recommander les priorités à retenir dans un plan de développement à long terme de l'Université en conciliant les besoins exprimés avec les ressources;
- recommander les étapes et les échéances de la mise en oeuvre de ces priorités;
- assurer la cohésion et la complémentarité dans l'action des deux instances;
- étudier les propositions du Comité des programmes et faire à leur sujet des recommandations au Sénat et au Conseil;
- étudier toute question relative au développement de l'Université que lui soumettent le Sénat et le Conseil;
- fait rapport de ses activités au Sénat et au Conseil et dépose auprès d'eux un rapport annuel sur les perspectives de développement de l'Université et tout rapport périodique ou intérimaire qu'il juge opportun.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 5 membres

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 1 an.

COMPOSITION

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Allain, Éric	Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2012 05 - 2013 04
Couturier, Jacques Paul, président	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2011 08 - 2014 08
Dako, Étienne	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2009 11 - 2012 11
Fontaine, Yvon	Président du Sénat	D'office
Lanteigne, Raymond	Membre du Conseil des gouverneurs, nommé par le CEX	2012 01 - 2015 01
Madden, Vaughne	Membre du Conseil des gouverneurs, nommée par le CEX	2010 11 - 2013 11
Richard, André G.	Président du CGV	D'office
Robichaud, Ivan	Membre du Conseil des gouverneurs, nommé par le CEX	2011 02 - 2014 02

Invités et invitées (voix consultative)

Boucher, Neil	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	D'office
Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale	D'office
Lord, Marie-Linda	Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales	D'office
Saillant, Richard	Vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	D'office

COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 43 *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- Examine, juge et sanctionne tout grief présenté par un étudiant ou un étudiante qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études.
- Examine, juge et sanctionne tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.
- En cas de violation d'un règlement de l'Université, le Comité ne peut imposer que les sanctions déjà prévues dans les règlements de l'Université.

REMARQUES : Les décisions du Comité sont finales.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 4 membres, dont le président ou la présidente, un étudiant ou une étudiante, un professeur ou une professeure et un doyen ou une doyenne.

DURÉE DU MANDAT : 2 ans, renouvelable une fois, à l'exception de la vice-rectrice adjointe ou du vice-recteur adjoint à l'enseignement.

COMPOSITION

Allain, Éric

Suppléants : Shawn Beaulieu (2012 05 - 2013 31)

Émilie Urbain (2012 05 - 2013 04)

Bernier, Paul

Suppléants : Hector Adegbidi (2011 08 - 2013 08)

Mustapha Kardouchi (2011 08 - 2013 08)

Guérard, Katherine

Suppléants : Paul-Émile Bourque (2009 11 - 2011 11)

Suppléants : Charles Bourque (2012 03 - 2014 03)

Robichaud, Edgar

Suppléants : Charles Bourque (2012 03 - 2014 03)

Robichaud, Edgar

Cormier, Valmond, secrétaire

Boulay, Roger, invité au besoin

Castonguay, Lynne, invitée au besoin

Robichaud, Pascal, invité au besoin

QUALITÉ

Étudiant membre du Sénat, nommé par le Sénat

Professeure membre du Sénat, nommée par le Sénat

Étudiante membre du Sénat, nommée par le Sénat

Doyen, nommé par le Sénat

Personne choisie à l'extérieur de l'Université

Vice-recteur adjoint à l'enseignement

Responsable du service des dossiers

Directeur des Services aux étudiants

Secrétaire générale

Registraire

PÉRIODE D'EXERCICE

2012 05 - 2013 04

2011 08 - 2013 08

2011 08 - 2013 08

2012 05 - 2013 04

2010 08 - 2012 08

2011 11 - 2013 11

D'office

D'office

D'office

D'office

COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 41 *Statuts et règlements*.

MANDAT :

- Examiner et sanctionner , au nom du Sénat, les dossiers universitaires des candidats et des candidates admissibles à un diplôme.
- En cas de conflit sur la question de l'admissibilité à un diplôme, le Comité statue sur tout grief présenté par un étudiant ou une étudiante.

NOMBRE : 7 membres.

QUORUM : 3 membres, dont au moins un d'office.

DURÉE DU MANDAT : Professeur ou professeur : 3 ans; étudiant ou étudiante: 1 an.

COMPOSITION

QUALITÉ

PÉRIODE D'EXERCICE

Adégbidi, Hector	Professeur, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Suppléante : Marie-Andrée Pelland (2009 08 - 2012 08)		
Albert, Marie-France	Professeure, membre du Sénat, nommée par le Sénat	2011 08 - 2014 08
Beaulieu, Shawn	Étudiant, membre du Sénat, nommé par le Sénat	2012 05 - 2013 04
Suppléants : Éric Allain (2012 05 - 2013 04)		
Katherine Gravel (2012 05 - 2013 04)		
Boucher, Neil	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (ou sa déléguée ou son délégué)	D'office
Castonguay, Lynne, présidente	Secrétaire générale	D'office
Cormier, Valmond, secrétaire	Responsable, gestion des dossiers du Campus de Moncton	D'office
Saulnier, Jasmine	Étudiante, membre du Sénat, nommée par le Sénat	2012 05 - 2013 04

Invités (voix consultative)

N...	Responsable du registrariat de la constituante concernée	D'office
N...	Doyenne, doyen, directrice, directeur ou doyen des études	

COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 44 Statuts et règlements.

- MANDAT :**
- Évaluer les candidatures soumises;
 - Procéder aux consultations qu'il juge nécessaires;
 - Retenir les candidatures jugées excellentes en évitant tout déséquilibre;
 - Composer la liste des candidatures retenues dont le nombre total de doctorats honorifiques ne dépasse habituellement pas cinq par année et dont le nombre de titres de professeurs, de professeurs ou de bibliothécaires émérites ne dépasse pas cinq par année pour les trois constituantes; suggérer les titres des grades à décerner;
 - Faire rapport au Sénat à sa réunion de novembre en proposant des candidatures aptes à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent.

REMARQUE : Les discussions du Comité ont lieu à huis clos et la discrétion absolue est de rigueur.

NOMBRE : 8 membres.

QUORUM : 4 membres.

DURÉE DU MANDAT : 5 ans.

COMPOSITION

Castonguay, Lynne, secrétaire
Chiasson, Paul A.
Chouinard, Omer
Dumas Sluyter, Liette
Fontaine, Yvon, président
Gravel, Katherine
Marquis, France
Selouani, Sid-Ahmed

QUALITÉ

Secrétaire générale
Membre du Sénat, nommé par le Sénat
Membre du Sénat, nommé par le Sénat
Membre du Conseil, nommée par le Sénat
Recteur et vice-chancelier
Étudiante, membre du Sénat, nommée par le Sénat
Membre du Sénat, nommée par le Sénat
Membre du Sénat, nommé par le Sénat

PÉRIODE D'EXERCICE

D'office
2010 08 - 2015 08
2011 08 - 2016 06
2012 05 - 2017 05
D'office
2012 05 - 2013 03
2010 08 - 2015 08
2010 08 - 2015 08

Le Sénat :

- a) nomme les membres du Comité de sélection;
- b) reçoit le rapport du Comité;
- c) discute, s'il y a lieu, le contenu du rapport (les candidatures, le titre du grade);
- c) accepte au vote secret et aux deux tiers des membres présents chaque candidature recommandée par le Comité et le résultat du vote n'est pas noté au procès-verbal;
- d) se réserve le droit de révoquer un grade, pour des raisons sérieuses, durant la période allant de l'approbation d'une candidature (novembre) à la délivrance du grade (mai).

COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE

NATURE : Comité permanent du Sénat académique. Cf. Article 40 *Statuts et règlements*.

- MANDAT :**
- Le Comité des programmes du Sénat académique étudie toutes les propositions de nouveaux programmes ainsi que les changements majeurs suggérés aux programmes existants. Le Comité, en tenant compte des recommandations des instances devant se prononcer sur le sujet, s'assure que les programmes contribuent à la réalisation des objectifs de l'Université et répondent aux exigences imposées par le Sénat académique. Le Comité recommande au Sénat académique les programmes devant être classifiés comme programmes pluridisciplinaires. Les responsables d'une proposition ou d'un projet ou le président ou la présidente du Comité des programmes de cycles supérieurs dans le cas des programmes de cycles supérieurs sont invités lorsque le Comité étudie leur proposition.
 - À la suite de ses études, le Comité des programmes du Sénat académique soumet des recommandations au Sénat en ce qui a trait à l'introduction d'un nouveau programme, à l'abolition d'un programme existant, aux changements majeurs de programmes, aux changements de l'appellation d'un programme ou d'un diplôme, aux changements de règlements portant spécifiquement sur un programme (entre autres, aux conditions d'admission et conditions de promotion), et aux changements à la politique portant sur la création et l'abolition de cours.
 - Le Comité des programmes du Sénat académique a l'autorité finale en ce qui concerne a) la procédure de présentation de programmes et de cours, b) les changements de prélabes et de concomitants à un cours, c) la création de cours, l'abolition de cours et les changements au profil d'un programme, d) la création et l'abolition des programmes courts (de neuf à douze crédits) relevant de l'Éducation permanente, e) la suspension des admissions à un programme pour une période ne dépassant pas deux ans. La décision du Comité des programmes du Sénat académique dans ces cas est sans appel.
 - En ce qui concerne les procédures de publication du *Répertoire* de l'Université, le Comité des programmes du Sénat académique a la fonction de conseiller le Secréariat général.
 - Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité des programmes du Sénat académique peut, au besoin, recommander des amendements aux règles de composition des programmes de l'Université.
 - Le Comité des programmes du Sénat académique donne au Sénat son avis sur tout changement aux règlements universitaires.

NOMBRE : 10 membres.

QUORUM : 6 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans; étudiant ou étudiante : 1 an.

COMPOSITION

Beaulieu, Shawn
Boucher, Neil, président
Couturier, Jacques Paul

Étudiant membre du Sénat, nommé par le Sénat
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Doyen des études (Edmundston)

QUALITÉ

2012 05 - 2013 04
D'office
D'office

PÉRIODE D'EXERCICE

COMITÉ DES PROGRAMMES DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

<u>COMPOSITION (suite)</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Hervet, Éric	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2009 08 - 2012 08
LeBlanc, Gaston	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Maltais, Patrick	Membre du Sénat, nommé par le Sénat	2011 08 - 2014 08
Pelland, Marie-Andrée	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2010 08 - 2013 08
Robichaud, Marthe	Doyenne des études (Shippagan)	D'office
Roy, Lisa	Membre du Sénat, nommée par le Sénat	2011 08 - 2014 06
Urbain, Émilie	Étudiante de cycles supérieurs, membre du Sénat, nommée par le Sénat	2012 05 - 2013 04
<u>Invité et invitée (voix consultative)</u>		
Castonguay, Lynne, secrétaire	Secrétaire générale	D'office
Robichaud, Pascal	Registraire	D'office

Comité *ad hoc* chargé de réviser les programmes d'études
de l'Université de Moncton

Membres du Comité

Éric Allain	Étudiant - discipline fondamentale
Jean-François Richard	Discipline professionnelle
André Leclerc	Discipline fondamentale
Mathieu Lang	Discipline professionnelle
Francis LeBlanc	Discipline fondamentale
Marthe Robichaud	Discipline professionnelle

Rubrique 13
SAC-120504

Projet de l'offre de la troisième année du B.A.-B. Éd. (primaire) à l'UMCS

En 2007, l'UMCS a proposé au Sénat académique un projet d'offre de la troisième du programme de B.A.-B. Éd. (primaire). À la suite de la présentation du projet (voir SAC-070309), la résolution suivante a été adoptée :

Edgar Robichaud, appuyé par Liette Clément, propose :

«Que le Sénat académique accepte que la troisième année du Baccalauréat en éducation (primaire) soit offerte au Campus de Shippagan jusqu'en juin 2012, à condition que le Campus de Shippagan procède à l'embauche, selon les modalités de la convention collective des professeures et des professeurs du Campus de Shippagan, d'une deuxième professeure ou d'un deuxième professeur titulaire du Ph. D.» (p.24)

Le projet est maintenant à échéance et doit être évalué afin de déterminer sa continuité. À cet égard, un document a été préparé par l'UMCS résumant divers aspects du projet pilote et a été déposé pour étude à la Faculté des sciences de l'éducation. Suite à la première évaluation du projet, la Faculté requiert des informations supplémentaires afin de porter un jugement plus éclairé. La position de la Faculté repose sur le fait qu'au-delà de la résolution adoptée, la continuité du projet devait s'appuyer sur des critères de qualité académique, en plus de l'embauche d'une professeure ou d'un professeur. Cette situation fut discutée au Sénat de mars 2007 (SAC-070309) :

Gauvin : *On dit que la troisième année sera à l'essai pour cinq ans. Quels sont les critères à satisfaire pour déterminer que, après cinq ans, l'on puisse continuer à offrir le programme ou plutôt l'arrêter? Quels sont les critères à satisfaire pour avoir la note de passage? (p.29)*

E. Robichaud : *Si le Sénat académique accepte la proposition, ceci veut dire que, dans cinq ans, l'on devra revenir au Sénat académique et porter un jugement. Les gens de la Faculté seront là, les gens du Campus seront là. Ils pourront faire des présentations. On pourra revoir les taux d'inscription, on pourra revoir le recrutement des professeures et professeurs, on pourra revoir les ressources qui sont là et on pourra prendre une décision si oui ou non on poursuit. Les critères seront définis par le Sénat académique.(p.29)*

Par rapport au contexte qui vient d'être exposé et en prenant en considération l'évaluation du dossier présentement en cours par la Faculté des sciences de l'éducation, nous proposons la résolution suivante :

Qu'une prolongation de l'offre de la troisième année du B.A.-B.Ed. (primaire) à l'UMCS soit accordée pour l'année universitaire 2012-2013.

Proposée par Marthe Robichaud, doyenne des études par intérim, UMCS
Appuyée par Jean-François Richard, doyen, FSÉ

Il est convenu que l'évaluation complète de ce projet sera présentée à un prochain Sénat (été 2012 ou automne 2012) et qu'une décision quant à l'avenir de ce projet pourra être abordée à ce moment.